



**Agenda 21 Territorial
du département de la Dordogne**
60 actions en faveur du développement durable



Repères

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

En 1992, au **Sommet de la Terre à Rio**, 173 pays, dont la France, adoptent un **programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle**. Il oriente la planète vers un développement durable qui répond aux besoins d'aujourd'hui en tenant compte des besoins de demain. Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (2002) a confirmé cette orientation.



Pourquoi un Agenda 21 en Dordogne ?

Le développement durable de la planète ne se conçoit que s'il est relayé «**localement**» par les Pays, les Régions, les Départements, les Villes, les Associations, etc. Ce que résume la formule « **penser globalement, agir localement** ». Pour la Dordogne, on parlera d'un « **Agenda 21 Territorial** » qui associe la Collectivité départementale et les acteurs du territoire (Entreprises, Associations, Administrations, population, etc.). L'Agenda 21 est un **outil de référence** pour engager ou poursuivre des actions de développement durable.

Quelles sont les orientations ?

Après un diagnostic territorial, des rencontres avec des élus et des Services du Conseil général, **des enjeux** pour le département ont été identifiés, au regard du développement durable :

- **lutter contre les changements climatiques ;**
- **préserver les milieux et les richesses naturels ;**
- **fixer et renouveler les populations ;**
- **soutenir une économie diversifiée ;**
- **valoriser la diversité culturelle et les savoir-faire.**

Des débats, des contributions et des discussions ont permis de construire un plan d'actions global autour de **trois axes stratégiques** :

- **renforcer et améliorer la qualité et le niveau de vie ;**
- **encourager et soutenir la participation et l'initiative citoyennes ;**
- **protéger et valoriser les ressources naturelles et le patrimoine culturel.**



Deux votes de l'Assemblée départementale ont formalisé cette méthode et ces orientations :

- le 17 juin 2005 : validation du principe d'**élaboration** d'un Agenda 21 départemental ;
- le 23 novembre 2007 : **préfiguration** de l'Agenda 21 et initiatives internes.

La dernière étape d'élaboration de l'Agenda 21 Territorial consiste à présenter un plan d'actions, avec comme envergure les différents domaines du développement durable :

- **la préservation de l'environnement ;**
- **l'équité sociale ;**
- **l'efficacité économique ;**
- **la diversité culturelle.**





**60 actions
en faveur du
développement
durable**



**Renforcer et
améliorer la qualité
et le niveau de vie**

Vers un maintien de l'agriculture de proximité et une nouvelle relation avec les consommateurs.

Le développement de l'agriculture est essentiel dans notre département. Son rôle économique et social est un levier pour l'avenir des territoires, tout en étant enraciné dans des traditions et une culture à transmettre.

Des obstacles sont à lever pour projeter le monde agricole dans l'avenir, pour plus de sérénité. Nous savons que le passage vers une nouvelle génération d'agriculteurs ainsi que la relation ville/campagne sont parfois difficiles. Il est donc fondamental de **favoriser l'acquisition de terre pour de futurs exploitants** ^[1] et d'**organiser des réserves foncières agricoles en zone péri-urbaines** ^[2] en reliant le monde rural à l'espace urbain.

La réorientation de certaines filières, des productions et des méthodes doit permettre à l'agriculture départementale de se développer durablement. L'évolution possible, peut être de **créer des plates-formes d'approvisionnement pour la restauration collective en produits locaux de saison et pouvant être issus de l'agriculture biologique** ^[3] et de **soutenir le développement des filières courtes en direction des particuliers** ^[4].

Enfin, une diversification innovante, serait d'**assurer le lien entre l'agriculture et les nouvelles filières du bâtiment et de l'énergie (bois, chanvre, méthanisation)** ^[5].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Créer des plates-formes d'approvisionnement pour la restauration collective en produits locaux de saison et pouvant être issus de l'agriculture biologique.

Constats :

- Difficultés d'approvisionnement des organismes de restauration collective en produit bio ;
- Manque d'organisation et d'accompagnement pour créer des structures (plates-formes, coopérative, etc...) ;
- Demande de la population pour trouver des alternatives au mode d'alimentation actuel.

Objectifs :

- Améliorer la qualité de la restauration collective (écoles, collèges, restaurants d'entreprise, etc...) ;
- Accompagner les organismes de restauration collective dans une structuration efficace ;
- Développer une agriculture durable.

Mesures :

- Aider à l'investissement dans cadre des Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (sur le modèle des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - AMAP) ;
- Donner un bonus lors de la bourse d'installation ;
- Intégrer un apport en pourcentage dans les plans des filières agricoles ;
- Aider à l'acquisition ou à la construction d'un bâtiment ;
- Financer le surcoût possible des repas dans les collèges.

Vers des comportements quotidiens respectueux de l'environnement et des populations.

Les changements de comportement, individuels et collectifs, sont des leviers du développement durable. Différents domaines de la vie quotidienne sont à faire évoluer. Pour l'action sociale, des liens entre la santé, l'alimentation et l'environnement sont à trouver naturellement, comme la manière d'**orienter vers des achats écologiques les personnes bénéficiant d'aides alimentaires et de première nécessité** ^[6].

Pour la gestion des déchets, nous pourrons **améliorer la communication et l'information pour mieux recycler** ^[7] et **développer les plates-formes locales de compostage** ^[8].

Pour modifier des habitudes collectives, nous pourrons **former les agents des collectivités aux bonnes pratiques** ^[9] et **promouvoir l'utilisation des divers modes de transport collectif** ^[10].

De la même manière, nous pourrons impliquer les professionnels du tourisme pour **proposer des alternatives aux déplacements touristiques au moyen d'itinérances douces et des transports collectifs** ^[11].

Cela provoquera une réflexion plus globale sur l'organisation du territoire comme la possibilité d'**aménager des axes de déplacements favorisant la pratique du vélo** ^[12] et la faisabilité pour **rationaliser la logistique du fret des marchandises** ^[13].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Promouvoir l'utilisation des divers modes de transport collectif.

Constats :

- Demande de la population pour trouver des alternatives à l'utilisation de la voiture pour aller travailler ;
- Méconnaissance des Périgourdiens des initiatives existantes (Transpérigord, co-voiturage...) ;
- Manque d'organisation et d'accompagnement pour structurer une offre diversifiée.

Objectifs :

- Réduire l'impact de la voiture individuelle sur le réchauffement climatique et sur la qualité de l'air ;
- Réduire la part du budget familial consacrée aux transports ;
- Impliquer les employeurs et les collectivités dans la démarche.

Mesures :

- Créer un site internet de co-voiturage avec accès sur des bornes interactives (sites Transpérigord, gares, etc...) ;
- Créer des évènements d'information et de promotion des différents modes de transport collectif et en particulier des lignes Transpérigord (campagne de communication, foire expo, collèges, stands entreprises, administrations).

Vers une économie diversifiée, solidaire et écologique.

Le pilier économique du développement durable est à prendre en compte dans un fonctionnement d'ensemble et avec une vision globale, même si cela semble difficile à concilier avec la réactivité et le pragmatisme du monde économique.

Nous devons, pour cet objectif, lier la réalité du terrain à des propositions innovantes et solidaires.

La première des réalités est de prendre en compte les différents domaines d'activités et la singularité de chaque métier. Il est possible dans ce cas, de **créer des chartes locales du développement durable par filière économique (sensibilisation, communication, promotion, organisation)**^[14].

Nous pouvons aussi être plus précis dans certains secteurs importants du département :

- pour le tourisme, il s'agirait de **promouvoir une offre touristique éco-responsable (accueil, communication, label)**^[15] et **d'améliorer l'organisation de la formation et l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers**^[16].

- pour l'artisanat, de **valoriser et mettre en place des pôles des métiers d'art**^[17].

Nous pouvons aussi orienter certains modes de fonctionnement : **encourager la pratique du télé-travail et l'utilisation de l'administration et de l'entreprise numérique (dématérialisation des documents)**^[18].

D'autres domaines sont à soutenir pour développer des alternatives et diversifier encore plus l'économie locale.

Nous pouvons **accompagner et coordonner les actions de l'économie sociale et solidaire (appel à projets ; lieu ressource ; reprise artisanale, agricole ; nouveaux services à la personne ; etc.)**^[19].

Il est aussi important d'investir pour l'avenir en soutenant de nouveaux secteurs d'activités directement liés au développement durable. Certaines structures sont à mettre en place, comme **implanter des zones d'activités économiques écologiques**^[20]. On trouvera une préoccupation environnementale dans l'aménagement de ces espaces (matériaux, implantations) et surtout dans les entreprises implantés (filiales innovantes et traditionnelles).

ACTION PRIORITAIRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Accompagner et coordonner les actions de l'économie sociale et solidaire.

Constats :

- Demande de la population de maintenir des services de proximité et d'en créer de nouveaux ;
- Difficulté de reprise des activités artisanales ou agricoles ;
- Existence en Dordogne d'un nombre important d'acteurs œuvrant dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Objectifs :

- Réinsérer un maximum de Périgourdiens en situation de précarité ;
- Maintenir des activités pour éviter l'émergence de déserts ruraux ;
- Favoriser le développement de nouveaux services.

Mesures :

- Créer un réseau d'épiceries solidaires (trois en 2009 : Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux);
- Informer et accueillir les porteurs de projets (appel à projets, points info, structure permanente d'accueil et d'accompagnement).



**Encourager et
soutenir la
participation
et l'initiative
citoyennes**

Vers une sensibilisation et une éducation permanente.

Le rôle de l'éducation est fondamental dans l'évolution et la prise en compte du développement durable.

Tout d'abord en direction des jeunes, pour cela nous pourrons **accompagner la création d'outils de sensibilisation et de pratique au développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (Charte, Agenda 21 scolaire,...)** ^[21] et d'une manière générale **soutenir et valoriser les initiatives collectives des jeunes** ^[22].

Les liens et les relations avec les familles périgordines se construiront aussi autour de préoccupations environnementales et sociales. Il s'agit d'**encourager la création d'Agendas 21 dans les familles périgourdines** ^[23], mais aussi d'**accompagner les parents dans leur mission éducative** ^[24] et de **favoriser l'éducation à l'environnement de la petite enfance aux seniors** ^[25].

L'accès à la culture est déjà largement pris en compte dans notre département, car il est essentiel de **renforcer les projets artistiques et culturels favorisant les publics éloignés de la culture (socialement, géographiquement)** ^[26].

Enfin, l'ouverture et la transparence de l'organisation des actions en faveur d'un développement durable en Dordogne permettront une appropriation et une compréhension des projets. Pour cela, il est possible de **créer un comité de suivi de l'Agenda 21 Territorial du département de la Dordogne** ^[27].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Accompagner la création d'outils de sensibilisation et de pratique au développement durable dans les écoles et les établissements scolaires.

Constats :

L'éducation est un vecteur d'évolution des pratiques et de changement de comportements. Par les débats sur le territoire départemental, nous avons remarqué que cette action est partagée et attendue.

Objectifs :

- Améliorer la prise en compte du développement durable dans les structures éducatives du département afin de faire évoluer les consciences et les pratiques.

De manière plus opérationnelle, nous devons :

- Développer des outils de communication et d'information en lien avec les enjeux du Département et en direction des élèves périgordins.

- Soutenir la mise en place d'actions en lien avec le développement durable dans les écoles.

- Accompagner la mise en place d'Agendas 21 scolaire ou de chartes du développement durable dans les collèges.

Mesures :

- Créer des Agendas 21 scolaires dans les collèges.
- Avoir un objectif de 8 nouveaux collèges impliqués dans la démarche à chaque rentrée.
- Permettre leur accompagnement par des Associations d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement.

Vers une transmission des savoir-faire et des connaissances.

Des initiatives locales sont aussi à soutenir et à accompagner. Le principe même des Agendas 21 est de développer dans les collectivités des démarches complémentaires et de repérer les actions innovantes. Il est possible de **créer un réseau départemental des Agendas 21 locaux** ^[28] ainsi qu'**un concours et une labellisation des initiatives de développement durable (Associations, Collectivités, Administrations)** ^[29].

Des changements de comportements doivent permettre de faire évoluer significativement les tendances actuelles en matière de développement durable. Des actions sont à réaliser de manière concertée et en partenariat, pour **promouvoir les évènements et les manifestations éco-responsables** ^[30] et **créer un réseau d'échanges de savoir sur les éco-gestes citoyens** ^[31].

Le développement durable, c'est aussi l'échange et la connaissance de l'autre, nous pourrions **favoriser les transferts de savoir-faire par des projets de solidarité internationale** ^[32].

Mais il est tout aussi important de valoriser la culture locale traditionnelle et de **soutenir toutes les formes de mise en valeur de l'occitan** ^[33].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Promouvoir les événements et les manifestations éco-responsables.

Constats :

La richesse des événements et manifestations dans notre département, lui donne un attrait évident, au-delà de la simple attractivité touristique. Toute l'année, des Associations, des Collectivités sont les organisateurs de cette vie foisonnante et dense. Nous sommes en présence d'un levier important par la communication et l'information à transmettre mais aussi dans l'acte éco-citoyen visible.

Objectifs :

- Transmettre des modes d'organisation et de logistique responsable.
- Communiquer et informer sur les alternatives possibles (déchets, énergie, alimentation,...).

Mesures :

- Editer un guide pratique de l'organisation éco-responsable en Dordogne (avec contacts, adresses, ressources et prestataires de services sur le département).
- Soutenir le surcoût éventuel de la logistique et de l'organisation éco-responsable (subvention).
- Créer un référentiel de contrôle et d'évaluation.

Vers une solidarité entre les personnes et les territoires

L'évolution de la vie des territoires ruraux fait parfois se confronter plusieurs logiques, états d'esprit et cultures. C'est en trouvant de nouvelles formes de solidarité et de convivialité que nous pourrions améliorer la cohésion sociale.

Avec les habitants, il s'agira d'**organiser l'accueil des nouveaux résidents** ^[34] et d'**animer des lieux de rencontre et d'échange de proximité** ^[35].

Mais aussi, avec les familles, d'**impulser des projets intergénérationnels par le logement et les déplacements** ^[36] et **diversifier l'offre des modes d'accueil pour la petite enfance** ^[37].

La prise en compte du handicap par les collectivités est déjà une réalité en Dordogne, même si de nouveaux projets sont à réaliser. L'accent pourra être mis sur certains moyens permettant de **faciliter l'accessibilité des bâtiments publics et des transports collectifs aux personnes handicapées** ^[38].

De plus, toutes les formes d'égalité sont à encourager, mais nous pourrions tout d'abord **créer un observatoire de l'égalité femmes/hommes** ^[39].

Enfin, des pratiques sont à évaluer, en particulier celles portant atteintes aux personnes et à leur santé. Il s'agira de **mettre en place un plan local santé-environnement** ^[40].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Mettre en place un plan local santé-environnement.

Constats :

Il existe une relation entre la pollution environnementale locale et des répercussions directes sur la santé des habitants. Sans stigmatiser qui que ce soit des solutions sont à apporter.

Objectifs :

- Mener une réflexion et une concertation pour évaluer et prendre en compte les nuisances et les pollutions environnementales (air, eau, bruit, domestiques).
- Faire une traduction opérationnelle (actions à mettre en place) afin de diminuer ces pollutions.

Mesures :

- Etablir un diagnostic des risques en matière de qualité de l'air (intérieur et extérieur), de logements indignes, de sols contaminés, de nuisances sonores et de déchets.
- Créer une campagne de communication sur les risques individuels (agriculteurs, artisans, ouvriers) de pollution (plaquette, affiche, encart presse).



**Protéger et valoriser
les ressources
naturelles
et le patrimoine
culturel**

Vers le partage et la sauvegarde des paysages.

Les espaces naturels sont des éléments importants de l'équilibre environnemental, touristique, économique et culturel dans notre département. Dans plusieurs domaines liés à la gestion, à l'organisation et à la vie de ces espaces, nous proposons de **soutenir la diversification forestière** ^[41], de **créer un observatoire de la biodiversité et des paysages** ^[42], de **protéger les zones humides et les espaces naturels** ^[43] et de **créer des corridors biologiques** ^[44].

Les impacts sur ces espaces par l'aménagement du territoire sont aussi à maîtriser.

Des actions préventives sont à mettre en œuvre : **améliorer la concertation pour les projets routiers sensibles** ^[45], **favoriser la cohérence des documents de gestion des espaces communaux** ^[46] et **améliorer l'intégration architecturale des constructions neuves** ^[47].

Il est aussi souhaitable de valoriser et de renforcer certaines activités et animations **pour concilier la pratique des sports de pleine nature avec la préservation des milieux** ^[48].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Protéger les zones humides et les espaces naturels.

Constats :

- Réduction progressive des zones humides en raison de la pollution, du remblaiement, du drainage...
- Fragilité des espaces naturels face aux actions de l'homme et du changement climatique;
- Eléments qui participent fortement à l'attraction touristique du Périgord.

Objectifs :

- Accroître les fonctions biologiques (berceau de vie) et hydrologiques (atténuation des crues...) des zones humides ;
- Contenir l'artificialisation des paysages ;
- Maintenir la diversité et la richesse paysagère du Périgord.

Mesures :

- Réaliser un inventaire des zones humides départementales (publication internet) ;
- Aider au maintien et à l'acquisition de zones humides par une incitation dans les aides financières.

Vers une consommation économe et une production de proximité de l'énergie.

Le volet énergétique de ce plan d'actions est à la croisée des améliorations possibles de l'existant et des innovations à mettre en œuvre.

Nous pourrions dans un premier temps, **favoriser l'assistance aux communes pour les énergies renouvelables et les diagnostics énergétiques** ^[49], **étendre les études préalables des sols des zones constructibles pour connaître les capacités épuratoire et thermique** ^[50] et **amplifier l'éco-construction des bâtiments, en particulier pour les logements sociaux** ^[51].

Mais il est aussi essentiel d'appréhender l'avenir et les exigences énergétiques du territoire et de ses habitants. Pour cela nous pourrions : **promouvoir les énergies renouvelables auprès du grand public** ^[52], **implanter des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable** ^[53] et **prendre en compte les évolutions techniques de construction dans la formation des professionnels du bâtiment** ^[54].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Implanter des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable.

Constats :

Les modes de production énergétique dans notre département sont peu diversifiés. Cela constitue une dépendance économique et environnementale qui pourrait devenir préjudiciable (coût, pollution, prévention des risques, etc.).

Pour autant, notre département a été pionnier et possède une expérience importante sur l'alternative énergétique par le « bois énergie ».

Objectifs :

- Développer localement une nouvelle forme de production d'énergie.
- Soutenir la création d'une nouvelle filière économique.
- Accompagner les collectivités et les entreprises dans des dispositifs de ce type.

Mesures :

- Soutenir l'investissement pour des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable (diversification des productions).
- Accompagner les Collectivités et les Entreprises dans des projets de production.
- Aménager des sites départementaux (collèges, gymnases,...) en site de production (photovoltaïque, ...).

Vers une gestion des ressources naturelles plus rationnelle.

La limite des ressources, doit de plus en plus être pris en compte au quotidien, mais de manière pragmatique et réaliste. Cette notion de ressource est aussi à élargir à la gestion de la faune, pour cela nous pourrions **accentuer la préservation des espèces migratrices** ^[55], mais aussi aux risques naturels, il s'agira d'**améliorer la prévention des risques naturels et des activités humaines (information, formation, sensibilisation)** ^[56].

Il est surtout urgent de rationaliser certains usages, de **favoriser la réutilisation et le retraitement des matériaux dans les projets routiers, les bâtiments et les travaux publics** ^[57], de **promouvoir la récupération des eaux de pluie pour une réutilisation** ^[58], de **mettre en cohérence l'ensemble des travaux d'entretien des cours d'eau** ^[59].

Un outil de suivi et d'évaluation peut être nécessaire. Il sera par conséquent utile de **créer un observatoire départemental de l'eau (connaissance, suivi, évaluation)** ^[60].

A C T I O N P R I O R I T A I R E

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Créer un observatoire départemental de l'eau.

Constats :

La politique départementale de l'eau aujourd'hui a pour objectifs de : gérer et valoriser la ressource ; animer le territoire et accompagner les acteurs ; observer et évaluer.

Le Département développe auprès des Communes une politique de l'eau : eau potable, assainissement, rivières, milieux naturels. Il accompagne les projets d'hydraulique (création de réserve de soutien d'étiage et de substitution) et soutient les initiatives de gestion intégrée des cours d'eau (Plan de Gestion des Etiages, Contrats de rivière ...). Malgré un engagement fort sur le territoire, la politique départementale de l'eau manque de lisibilité. De plus, avec la restructuration des Services de l'Etat, les acteurs de l'eau ne trouvent pas facilement les données permettant d'argumenter leurs dossiers ou de motiver leurs avis. Le Département entend faciliter les démarches des acteurs de l'eau, observer et évaluer les conséquences sur les milieux et les ressources et valoriser les données.

Objectifs :

Il s'agit de maintenir un service public de qualité, d'anticiper, pour apporter une aide indispensable aux décisions.

Il paraît indispensable de disposer d'un outil permettant de centraliser et communiquer tous les résultats des actions entreprises sur la ressource en eau.

Aussi, les objectifs de cet observatoire de l'eau sont multiples :

- créer un outil de connaissance et d'évaluation de la ressource en eau au service de tous les usagers : Elus, Citoyens, Professionnels et Institutionnels ;
- développer, capitaliser et garantir la connaissance du territoire et l'actualiser en continu ;
- donner une meilleure lisibilité de la politique de l'eau dans le département ;
- accroître la transversalité entre les Services départementaux ;
- communiquer, valoriser et transférer les actions réalisées

Cet observatoire, dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par le Conseil général de la Dordogne serait un portail d'information dans le domaine de l'eau au niveau départemental à disposition du grand public, des Elus, des Professionnels et des Administrations. L'observatoire départemental de l'eau est en grande partie issu de l'exploitation des réseaux de suivi des masses d'eau (souterraines et superficielles).

Mesures :

- Créer un outil informatique pour regrouper les données relatives à l'eau (qualité, quantité, analyse,...).
- Mettre à disposition des Elus et des Professionnels (Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC, syndicats,...) les résultats de l'observatoire (information, données, carto,...) par la création d'un site internet.

Liste des actions

Renforcer et améliorer la qualité et le niveau de vie.

Vers un maintien de l'agriculture de proximité et une nouvelle relation avec les consommateurs.	Vers des comportements quotidiens respectueux de l'environnement et des populations.	Vers une économie diversifiée, solidaire et écologique.
<p>1.Favoriser l'acquisition de terre pour de futurs exploitants.</p> <p>2.Organiser des réserves foncières agricoles en zone péri-urbaines.</p> <p>3.Créer des plates-formes d'approvisionnement pour la restauration collective en produits locaux de saison et pouvant être issus de l'agriculture biologique.</p> <p>4.Soutenir le développement des filières courtes en direction des particuliers.</p> <p>5.Assurer le lien entre l'agriculture et les nouvelles filières du bâtiment et de l'énergie (bois, chanvre, méthanisation).</p>	<p>6. Orienter vers des achats écologiques les personnes bénéficiant d'aides alimentaires et de première nécessité.</p> <p>7. Améliorer la communication et l'information pour mieux recycler.</p> <p>8. Développer les plates-formes locales de compostage.</p> <p>9. Former les agents des collectivités aux bonnes pratiques.</p> <p>10.Promouvoir l'utilisation des divers modes de transport collectif.</p> <p>11.Proposer des alternatives aux déplacements touristiques au moyen d'itinérances douces et des transports collectifs.</p> <p>12.Aménager des axes de déplacements favorisant la pratique du vélo.</p> <p>13.Rationaliser la logistique du fret des marchandises.</p>	<p>14.Créer des chartes locales du DD par filière économique (sensibilisation, communication, promotion, organisation).</p> <p>15. Promouvoir une offre touristique éco-responsable (accueil, communication, label).</p> <p>16. Améliorer l'organisation de la formation et l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers.</p> <p>17. Valoriser et mettre en place des pôles des métiers d'art.</p> <p>18. Encourager la pratique du télé-travail et l'utilisation de l'administration et de l'entreprise numérique (dématérialisation des documents).</p> <p>19. Accompagner et coordonner les actions de l'économie sociale et solidaire (appel à projets ; lieu ressource ; reprise artisanale, agricole ; nouveaux services à la personne ; etc.).</p> <p>20. Implanter des zones d'activités économiques écologiques (aménagement, filières innovantes et traditionnelles).</p>

Encourager et soutenir la participation et l'initiative citoyennes

Vers une sensibilisation et une éducation permanente.	Vers une transmission des savoir-faire et des connaissances.	Vers une solidarité entre les personnes et les territoires.
<p>21. Accompagner la création d'outils de sensibilisation et de pratique au Développement Durable (DD) dans les écoles et les établissements scolaires (Charte, Agenda 21 scolaire,...).</p> <p>22. Soutenir et valoriser les initiatives collectives des jeunes.</p> <p>23. Encourager la création d'Agendas 21 dans les familles périgourdines.</p> <p>24. Accompagner les parents dans leur mission éducative.</p> <p>25. Favoriser l'éducation à l'environnement de la petite enfance aux seniors.</p> <p>26. Renforcer les projets artistiques et culturels favorisant les publics éloignés de la culture (socialement, géographiquement).</p> <p>27. Créer un comité de suivi de l'Agenda 21 Territorial du département de la Dordogne.</p>	<p>28. Créer un réseau départemental des Agendas 21 locaux.</p> <p>29. Créer un concours et une labellisation des initiatives de développement durable (associations, collectivités, administrations).</p> <p>30. Promouvoir les événements et les manifestations écoresponsables.</p> <p>31. Créer un réseau d'échanges de savoir sur les éco-gestes citoyens.</p> <p>32. Favoriser les transferts de savoir-faire par des projets de solidarité internationale.</p> <p>33. Soutenir toutes les formes de mise en valeur de l'occitan.</p>	<p>34. Organiser l'accueil des nouveaux résidents.</p> <p>35. Animer des lieux de rencontre et d'échange de proximité.</p> <p>36. Impulser des projets intergénérationnels par le logement et les déplacements.</p> <p>37. Diversifier l'offre des modes d'accueil pour la petite enfance.</p> <p>38. Faciliter l'accessibilité des bâtiments publics et des transports collectifs aux personnes handicapées.</p> <p>39. Créer un observatoire de l'égalité femmes/hommes.</p> <p>40. Mettre en place un plan local santé-environnement.</p>

Protéger et valoriser les ressources naturelles.

Vers le partage et la sauvegarde des paysages.	Vers une consommation économe et une production de proximité de l'énergie.	Vers une gestion des ressources naturelles plus rationnelle.
<p>41.Soutenir la diversification forestière.</p> <p>42.Créer un observatoire de la biodiversité et des paysages.</p> <p>43.Protéger les zones humides et les espaces naturels.</p> <p>44.Créer des corridors biologiques.</p> <p>45.Améliorer la concertation pour les projets routiers sensibles.</p> <p>46.Favoriser la cohérence des documents de gestion des espaces communaux.</p> <p>47.Améliorer l'intégration architecturale des constructions neuves.</p> <p>48.Concilier la pratique des sports de pleine nature avec la préservation des milieux.</p>	<p>49.Favoriser l'assistance aux communes pour les énergies renouvelables et les diagnostics énergétiques.</p> <p>50.Etendre les études préalables des sols des zones constructibles pour connaître les capacités épuratoire et thermique.</p> <p>51.Amplifier l'éco-construction des bâtiments, en particulier pour les logements sociaux.</p> <p>52.Promouvoir les énergies renouvelables auprès du grand public.</p> <p>53.Implanter des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable.</p> <p>54.Prendre en compte les évolutions techniques de construction dans la formation des professionnels du bâtiment.</p>	<p>55.Accentuer la préservation des espèces migratrices.</p> <p>56.Améliorer la prévention des risques naturels et des activités humaines (information, formation, sensibilisation).</p> <p>57.Favoriser la réutilisation et le retraitement des matériaux dans les projets routiers, les bâtiments et les travaux publics.</p> <p>58.Promouvoir la récupération des eaux de pluie pour une réutilisation.</p> <p>59.Mettre en cohérence l'ensemble des travaux d'entretien des cours d'eau.</p> <p>60.Créer un observatoire départemental de l'eau (connaissance, suivi, évaluation).</p>

**Volet
interne de
l'Agenda 21**

Les initiatives internes à l'administration départementale

(Délibération n° 07-411 du 23 novembre 2007)

1	Achats et marchés publics	<p>1.1 - Généraliser l'usage de papier recyclé (ramettes, enveloppes, en-tête).</p> <p>1.2 - Ajouter des clauses sociales et environnementales dans les marchés.</p> <p>1.3 - Créer une cellule d'achats éco-responsables.</p> <p>1.4 - Favoriser l'utilisation de logiciels libres.</p>
2	Consommation et fonctionnement	<p>2.1 - Amplifier les actions visant à réduire les consommations (papier, eau, énergie).</p> <p>2.2 - Développer la dématérialisation des documents et la e-administration.</p> <p>2.3 - Valoriser les déchets de la collectivité (compostage, recyclage).</p> <p>2.4 - Pratiquer la gestion raisonnée des dépendances vertes.</p>
3	Déplacements	<p>3.1 - Aménager une salle permanente de visio-conférence.</p> <p>3.2 - Améliorer l'utilisation de véhicules en conformité avec la loi sur l'air</p> <p>3.3 - Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration (PDA).</p> <p>3.4 - Améliorer la logistique des transports internes.</p> <p>3.5 - Expérimenter la mise à disposition d'un parc de vélos inter-services.</p> <p>3.6 - Prendre en charge une part du coût des transports collectifs des agents (chèque transport).</p>
4	Energie et bâtiments	<p>4.1 - Installer des chauffe-eau solaires dans les collèges.</p> <p>4.2 - Equiper les bâtiments et bureaux de lampes basse tension et basse consommation.</p> <p>4.3 - Instaurer un pourcentage d'énergie renouvelable pour nos consommations.</p> <p>4.4 - Favoriser les éco-constructions pour nos bâtiments.</p>
5	Ressources humaines	<p>5.1 - Prendre en compte le développement durable dans les formations professionnelles.</p> <p>5.2 - Développer les échanges interdépartementaux et internationaux.</p>



Papier recyclé